

Etude des impacts aux filières agricoles  
d'une extension de carrière  
de 6.88 ha à LANTY-SUR-AUBE

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-MARNE

contact :  
[gconil@haute-marne.chambagri.fr](mailto:gconil@haute-marne.chambagri.fr)  
03.25.35.03.12

TERRES d'**a**VENIR



# Etude des impacts aux filières agricoles d'une extension de carrière de 6.88 ha à LANTY-SUR-AUBE

## SOMMAIRE

<b>I-</b>	<b>OBJECTIFS DE L'ETUDE</b>	<b>3</b>
<b>II-</b>	<b>LE PROJET : GENERALITES</b>	<b>3</b>
<b>II.A-</b>	<b>Le maître d'ouvrage</b>	<b>3</b>
<b>II.B-</b>	<b>Les objectifs et conditions de mise en oeuvre</b>	<b>3</b>
<b>II.C-</b>	<b>Les parcelles</b>	<b>4</b>
<i>II.C.1-</i>	<i>Leur usage actuel</i>	<i>4</i>
<i>II.C.2-</i>	<i>Leur classement urbanistique</i>	<i>5</i>
<i>II.C.3-</i>	<i>La qualité des sols</i>	<i>5</i>
<b>III-</b>	<b>RESSOURCES POUR DEFINIR LE TERRITOIRE D'IMPACTS AGRICOLES</b>	<b>6</b>
<b>III.A-</b>	<b>Bases documentaires disponibles</b>	<b>6</b>
<i>III.A.1-</i>	<i>Les données PAC et agreste</i>	<i>6</i>
<i>III.A.2-</i>	<i>L'observatoire de performances</i>	<i>7</i>
<b>III.B-</b>	<b>Les diverses classifications territoriales utilisables</b>	<b>7</b>
<i>III.B.1-</i>	<i>Les limites administratives</i>	<i>7</i>
<i>III.B.2-</i>	<i>Les zonages pédoclimatiques</i>	<i>11</i>
<i>III.B.3-</i>	<i>Les bassins économiques</i>	<i>14</i>
<b>III.C-</b>	<b>Les options retenues</b>	<b>15</b>
<i>III.C.1-</i>	<i>Pour le calcul des impacts à la valeur ajoutée dans les exploitations</i>	<i>15</i>
<i>III.C.1-</i>	<i>Pour le calcul des impacts à la valeur ajoutée dans les filières en amont et aval des productions</i>	<i>16</i>
<b>IV-</b>	<b>L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE D'IMPACTS</b>	<b>17</b>
<b>IV.A-</b>	<b>Les structures et systèmes d'exploitation</b>	<b>17</b>
<b>IV.B-</b>	<b>Les filières végétales</b>	<b>18</b>
<i>IV.B.1-</i>	<i>Les céréales et oléo-protéagineux</i>	<i>18</i>
<i>IV.B.2-</i>	<i>Les cultures à vocation énergétique</i>	<i>19</i>
<b>IV.C-</b>	<b>Les filières animales</b>	<b>19</b>
<b>IV.D-</b>	<b>Les signes officiels de qualité (SIQO)</b>	<b>20</b>
<b>V-</b>	<b>IMPACTS LA VALEUR AJOUTEE DES FILIERES AGRICOLES</b>	<b>21</b>
<b>V.A-</b>	<b>La valeur ajoutée à la production</b>	<b>21</b>
<b>V.B-</b>	<b>La valeur ajoutée en amont de la production</b>	<b>22</b>
<b>V.C-</b>	<b>La valeur ajoutée en aval la production</b>	<b>22</b>
<b>V.D-</b>	<b>La perte de valeur ajoutée à la filière globale</b>	<b>23</b>

<b>VI-</b>	<b>L'EVITEMENT OU LA REDUCTION DES IMPACTS</b>	<b>24</b>
<b>VII-</b>	<b>IMPACTS POUR L'EXPLOITATION LIBERANT LE FONCIER</b>	<b>28</b>
<b>VIII-</b>	<b>LA COMPENSATION : MONTANT ET UTILISATION ENVISAGEE</b>	<b>29</b>
<b>IX-</b>	<b>EFFETS CUMULATIFS AVEC D'AUTRES PROJETS</b>	<b>32</b>
<b>X-</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>32</b>

## **ANNEXES**

**N°1** : Détails des sondages pédologiques

**N°2** : Chiffres clés et marges des entreprises agroalimentaires du Grand Est – édition 2021  
AGRIAA Grand Est

**N°3** : Etude Agreste Grand Est – N°6 – octobre 2020

**N°4** : Fiche CERD BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

## I-OBJECTIF DE L'ETUDE

La présente étude vise à identifier et mesurer les impacts aux filières agricoles du territoire de LANTY-SUR-AUBE lié à l'extension d'une carrière sur des terres aujourd'hui à usage agricole puis si besoin d'estimer le besoin de compensation agricole.

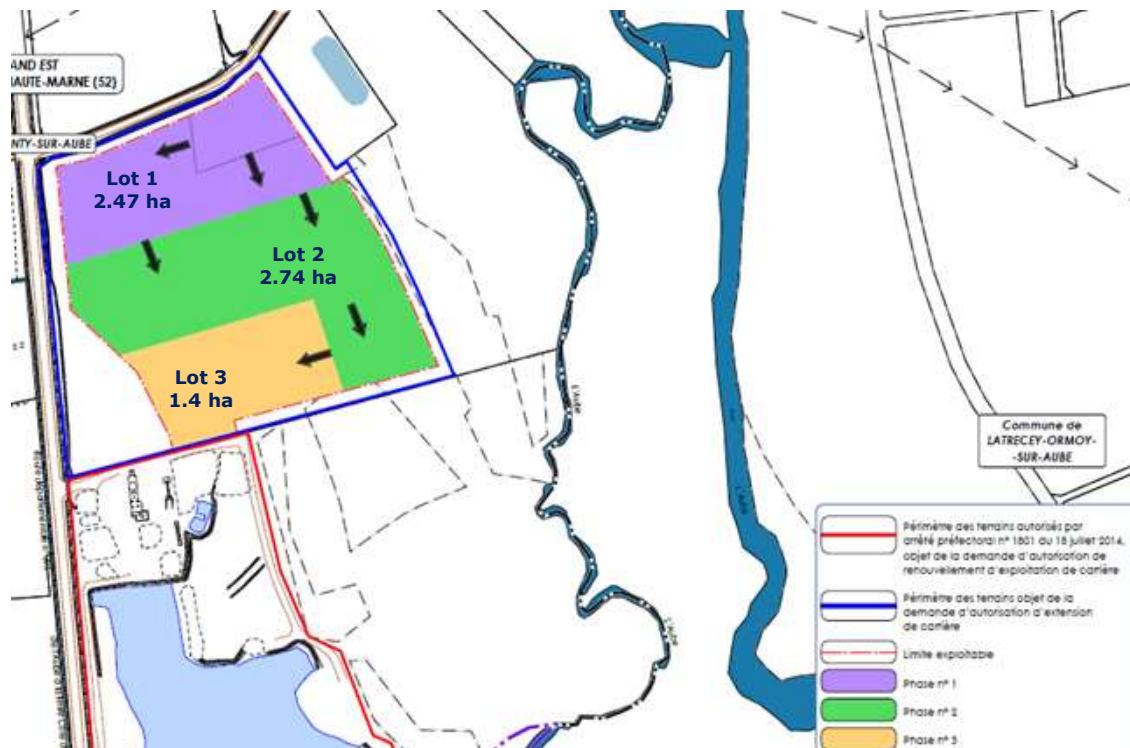
## II- LE PROJET : GENERALITES

### II.A – LE MAITRE D'OUVRAGE

Le projet est sous la maîtrise d'ouvrage de la **SA André BOUREAU**, une société d'exploitation de carrière dont le siège social est Hameau de Bellevue, 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES.

### II.B- LES OBJECTIFS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Le projet consiste en une extension de carrière existante. Cette extension est programmée en 3 tranches successives selon le plan ci-dessous.



## II.C- LES PARCELLES

Les parcelles sont aujourd'hui des terres labourables exploitées par leurs propriétaires, une famille d'exploitants agricoles à LANTY-SUR-AUBE.

### II.C2.1- Leur usage actuel

Les cartes ci-après issues du RPG illustrent les différentes cultures pratiquées sur le site entre 2016 et 2020.

De 2016 à 2018, le site est exploité selon une rotation triennale classique du BARROIS haut-marnais.

Depuis 2019, 4.34 ha sont implantés en prairies temporaires, le reste 2.54 ha est en culture de vente.

*Carte issue du RPG 2016*



*Carte issue du RPG 2017*



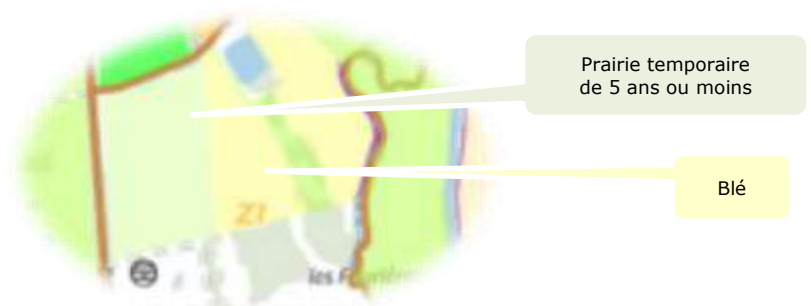
*Carte issue du RPG 2018*



*Carte issue du RPG 2019*



*Carte issue du RPG 2020  
(Extrait géoportail)*



### II.C.2- Leur classement urbanistique

La commune de LANTY-SUR-AUBE est, à ce jour, exempt de document d'urbanisme et relève dès lors du RNU. L'entièreté du site est en zone non urbanisée.

A noter que le PLUi de la Communauté de communes des TROIS FORETS, à laquelle appartient LANTY-SUR-AUBE, est en cours d'élaboration.

### II.C.3- La qualité des sols

La commune comme la communauté de communes appartient à la région naturelle du Barrois qui se caractérise par des sols calcaires et superficiels souvent caillouteux. La profondeur du sol et le poids de terres fines par hectare sont des déterminants importants du potentiel des sols car ils conditionnent la capacité de rétention hydrique et donc la réserve utile en eau ainsi que la capacité de développement racinaire des plantes ce qui impacte le potentiel de développement végétatif.

Le site se trouve sur des sols peu évolués sur alluvions récents car en vallée de l'Aube, des fosses pédologiques ont été creusées pour apprécier la profondeur des sols et leur niveau de pierrosité.

Les 7 fosses réalisées sur place par la **SA André BOUREAU** ont affiché une profondeur de terre végétale sol de 30 à 50 cm et une profondeur moyenne de moyenne de 36.4 cm et un niveau de pierrosité faible comme illustré par les photos ci-dessous. **Ceci correspond à des sols présentant des potentiels de rendements moyens c'est-à-dire de l'ordre de 50 à 60 quintaux de blé/ha.**

Ces relevés ont été effectués en divers points du site, le détail est repris en annexe N°1.

#### Plan des relevés pédologiques



### **III- RESSOURCES POUR DEFINIR LE TERRITOIRE D'IMPACTS AGRICOLES**

La délimitation du territoire d'impacts aux filières doit s'appuyer sur la connaissance de l'agriculture locale, de ses fournisseurs et de ses débouchés.

L'approche globale de l'agriculture du territoire et sa caractérisation peut être réalisée grâce aux données de l'Agreste publiées à l'échelle du département et des EPCI

La performance globale des systèmes d'exploitation, selon les régions naturelles, peut être appréciée grâce à l'observatoire des systèmes du CER France et des Chambres d'agriculture de l'Aube et la Haute-Marne établi sur la base de données économiques publiées par région naturelle et par grand système d'exploitation.

La valeur ajoutée en amont et aval de la production peut difficilement être évaluée localement, en effet, la plupart des références en termes de rentabilité sont établies à l'échelle nationale ou régionale.

#### **III.A- BASES DOCUMENTAIRES DISPONIBLES**

##### **III.A.1- Les données PAC et l'Agreste**

Les déclarations PAC des exploitations permettent d'établir l'occupation des sols pour une majeure partie du territoire.

Elles sont accessibles par requête à la DRAAF et font régulièrement l'objet de publications. Elles constituent une base fiable même si quelques surfaces agricoles ne sont pas toujours déclarées à la PAC, notamment celles exploitées par des agriculteurs cotisants solidaires c'est-à-dire non professionnels.

Par ailleurs, les dernières fiches EPCI, publiées par la DRAAF Grand Est, ont été établies à partir :

- des RPG de 2013 à 2018,
- des données MSA 2016,
- et des cheptels enregistrés à l'EDE en 2019.

Ainsi ces fiches renseignent :

- l'occupation des sols moyenne entre 2013 et 2017, puis en 2018,
- les cheptels bovins moyens en 2019 (*nombre de cheptels et effectifs*),
- le nombre d'exploitations, d'exploitants, de salariés agricoles en 2016.

Ces fiches permettent donc d'avoir une vision globale des systèmes d'exploitation d'une intercommunalité (*taille moyenne, assolement, emplois moyens, âge des exploitants...*).

Elles renseignent aussi les entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire en 2012 ainsi que les effectifs salariés, des données datées qu'il importe de vérifier.

### **III.A.2- Les observatoires de performances**

L'évaluation de la performance peut se réaliser à partir de plusieurs outils dont :

- des logiciels d'enregistrement en ligne des diverses interventions sur chaque parcelle culturale, ces outils peuvent permettre des enregistrements de rendements et de prix et donc le calcul de la marge ; Toutefois, ils présentent des limites car leur fiabilité dépend de la complétude des enregistrements réalisés ; De plus, plusieurs de ces logiciels sont utilisés en Grand Est, diluant l'information, des conventions de développement «Inter-OPA» permettent malgré tout une consolidation des données,
- la comptabilité des exploitations car, dans l'Aube et la Haute-Marne, depuis de nombreuses années le CERFRANCE est missionné pour traiter les données comptables recueillies et en produire une synthèse par système et par grandes régions naturelles,

Si des résultats ont été régulièrement publiés jusque 2015, les données 2016 à 2018 ne sont pas disponibles, il existe toutefois une publication de résultats 2019.

Ces données permettent d'avoir une approche précise de la rentabilité des exploitations agricoles haut-marnaises et auboises selon leur typologie et leur région naturelle d'appartenance.

## **III.B- LES DIVERSES CLASSIFICATIONS TERRITORIALES UTILISABLES**

La délimitation du territoire d'étude peut s'appuyer sur diverses modalités de zonage permettant de caractériser un territoire sur base de divers critères et d'en diagnostiquer l'économie agricole selon les diverses sources de références ci-dessus déjà évoquées. 3 grands types de classements utilisables ont été recensés :

- les limites administratives : commune, intercommunalité, département pour lesquels sont établies des données socioéconomiques notamment par l'INSEE et l'AGRESTE,
- l'identité pédoclimatique ou la petite région naturelle, conditionnant fortement les systèmes agricoles et leurs filières,
- les bassins d'attractivité socioéconomique, eux aussi susceptibles d'impacter l'agriculture au travers le développement des filières locales.

### **III.B.1- Les limites administratives**

Les diverses ressources documentaires exploitables ne le sont pas toujours à l'échelle de tous les territoires. En effet, à l'échelle de la commune, les échantillons sont de petite taille et dès lors les données les concernant sont souvent soumises au secret statistique. De plus, les exploitations interviennent sur diverses communes voire intercommunalité. Connaître la typologie globale des exploitations d'une commune, l'occupation des sols agricoles peut aider à définir son territoire d'appartenance en termes de caractérisation pédoclimatique (*petite région naturelle*).



## La commune

LANTY-SUR-AUBE appartient à la communauté de communes des TROIS FORETS, une des 8 EPCI haut-marnaises.

Selon des données CORINE LAND COVER en 2018 la surface de la commune de 22.42 km<sup>2</sup> se compose de :

- 43.1 % de terres agricoles dont 87 % sont des terres arables soit environ 850 ha de cultures et 130 ha de prairies, toutefois les cartes du RPG montrent que davantage de terres sont cultivées,
- 55.8 % de forêts et de végétation arbustive,
- 1.1 % de surfaces urbanisées.

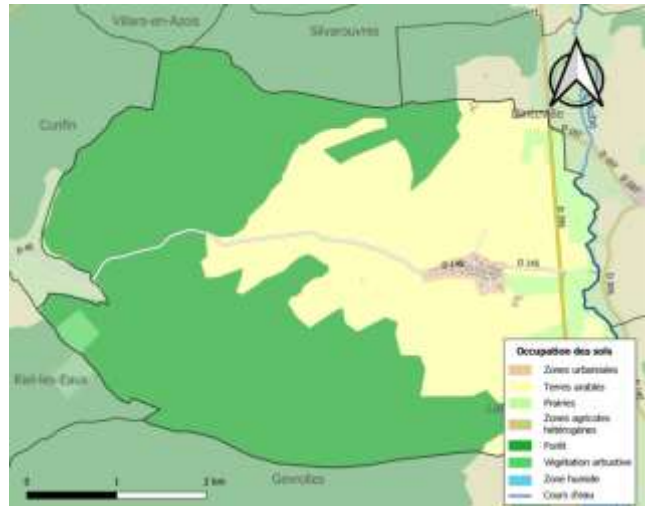
**Ainsi, la surface du projet de carrière alluvionnaire représente 0.7 % du territoire agricole de la commune.**

La carte ci-contre illustre la localisation des surfaces en prairies et le type de cultures pratiquées sur la commune en 2019. Les cultures dominantes sont celles de céréales (*blé et orge respectivement en jaune et orange*).

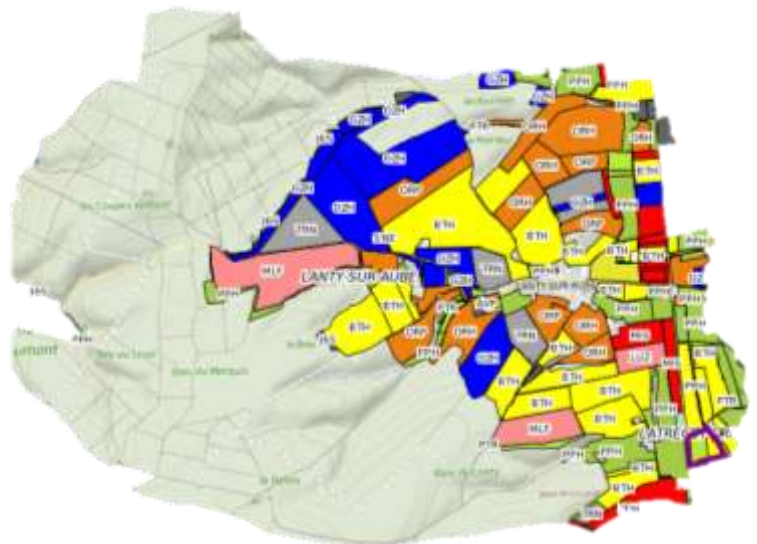
Il y apparait quelques parcelles en maïs ensilage (*en rouge*). Le colza (*en bleu*), principale tête de rotation du Barrois, reste significativement présent, le tournesol (*en gris*), des légumineuses et des mélanges et fourragers (*en rose*) diversifient l'assolement.

Les surfaces en herbe (*prairies temporaires ou permanentes : en vert*) sont pour la plupart en bord de l'Aube.

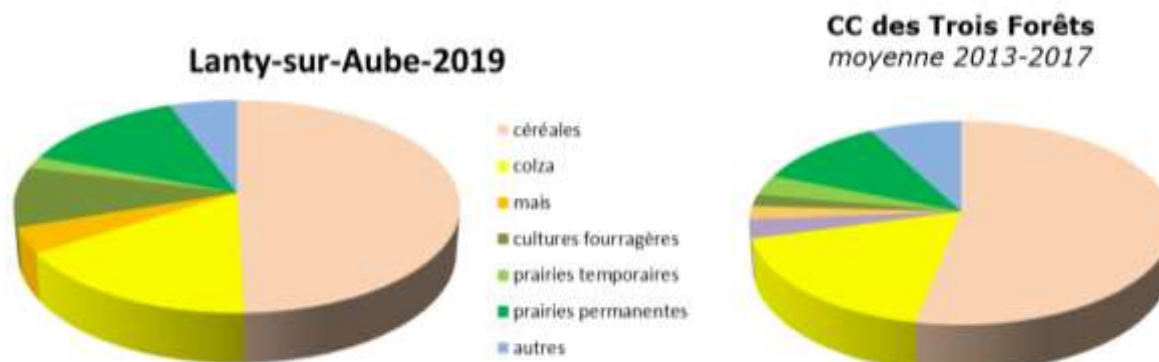
**Carte d'occupation des sols de LANTY-SUR-AUBE en 2018 selon Corine Land Cover**



**Carte de l'assolement de LANTY-SUR-AUBE en 2019**



Les graphes ci-dessous nous illustrent que l'assolement de LANTY-SUR-AUBE est très similaire à l'assolement moyen de la CC des TROIS FORETS.



Selon le Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'agriculture, en mai 2022 la commune comptait 7 exploitations agricoles professionnelles et 8 chefs d'exploitation, 3 des 7 exploitations détiennent un cheptel bovin et /ou ovin, les autres sont des exploitations céréalières.

Il est recensé :

- 1 troupeau laitier,
- 1 cheptel de bovins allaitants,
- 2 troupes ovines sur des exploitations professionnelles et une troupe ovine chez un pluriactif.

En raison du faible tissu économique agricole, le territoire de la commune ne peut être le seul territoire de référence pour l'évaluation des impacts aux filières agricoles.

En effet, l'agriculture du territoire interfère avec des acteurs des territoires voisins de plus en l'absence de données communales liée au secret statistique, la caractérisation de l'agriculture locale pourrait se faire à l'échelle de l'intercommunalité des TROIS FORETS, d'autant que la commune et intercommunalité appartiennent toutes deux pour leur intégralité à la même région naturelle, le BARROIS.

### **L'intercommunalité des Trois Forêts**

La Communauté de Communes des TROIS FORETS compte 29 communes. Cette intercommunalité est limitrophe de 5 intercommunalités signalées ci-dessous par ordre décroissant de linéaires limitrophes :

- la CA de Chaumont,
- la CC du Châtillonnais,
- la CC du Grand Langres,
- la CC d'Auberive-Vingeanne-Montsaigeonnais,
- la CC de la région de Bar-sur-Aube.

Selon la fiche de cette intercommunalité publiée par la DRAAF :

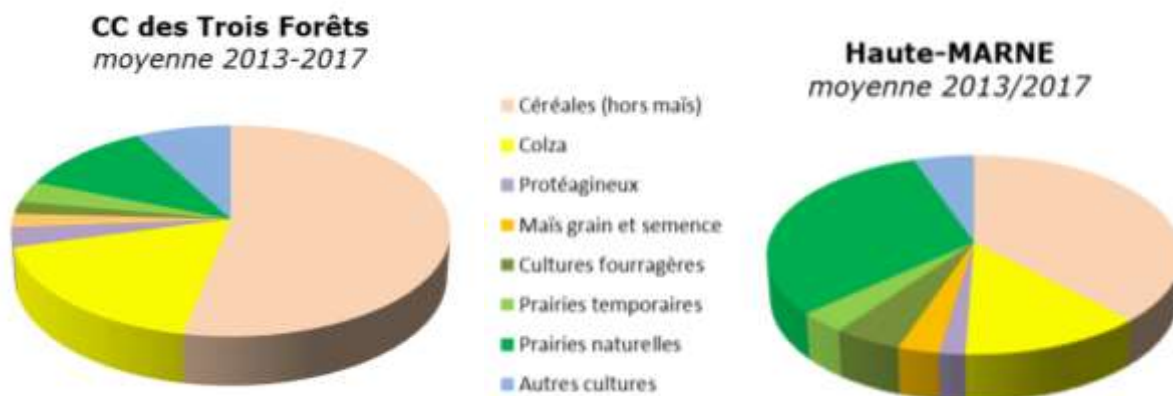
- sur base des données MSA, en 2017, le territoire comptait 153 sièges d'exploitations agricoles regroupant 195 chefs d'exploitations et assimilés (1.27 par exploitation) et employant aussi 147 actifs salariés équivalant à 56 ETP,
- sur base des données EDE, reprises par l'Agreste, en 2019, le cheptel bovin y était de 6 949 bovins avec notamment :
  - > 25 élevages laitiers réunissant 1 017 vaches laitières soit en moyenne 41 têtes,
  - > 44 cheptels allaitants réunissant 1 767 vaches nourrices soit en moyenne 40 par cheptel,

Toujours selon l'Agreste, le cheptel ovin de l'intercommunalité comptait près de 1300 têtes en 2017.

Avec une SAU de 28 640 ha pour 6 943 bovins, le chargement moyen est de 0.24 bovins/ha, ce qui est nettement inférieur au chargement départemental de 0.61 bovins/ha.

L'assolement illustré ci-après ne ressemble pas à celui observé pour le département en effet les prairies et cultures fourragères y occupent moins du quart de la SAU pour 39 % à l'échelle départementale, ceci en cohérence avec le faible poids de l'élevage.

### Assolement de la CC des 3 Forêts et du département de Haute-Marne



### III.B.2. Les zonages pédoclimatiques ou régions naturelles

La Haute-Marne se compose de 10 petites régions naturelles comme l'illustre la carte ci contre :

1. le Perthois,
2. la Champagne Humide,
3. le Vallage,
4. le Barrois,
5. le Barrois Vallée,
6. la Montagne,
7. le Bassigny,
8. la Vingeanne,
9. l'Apance,
10. l'Amance.



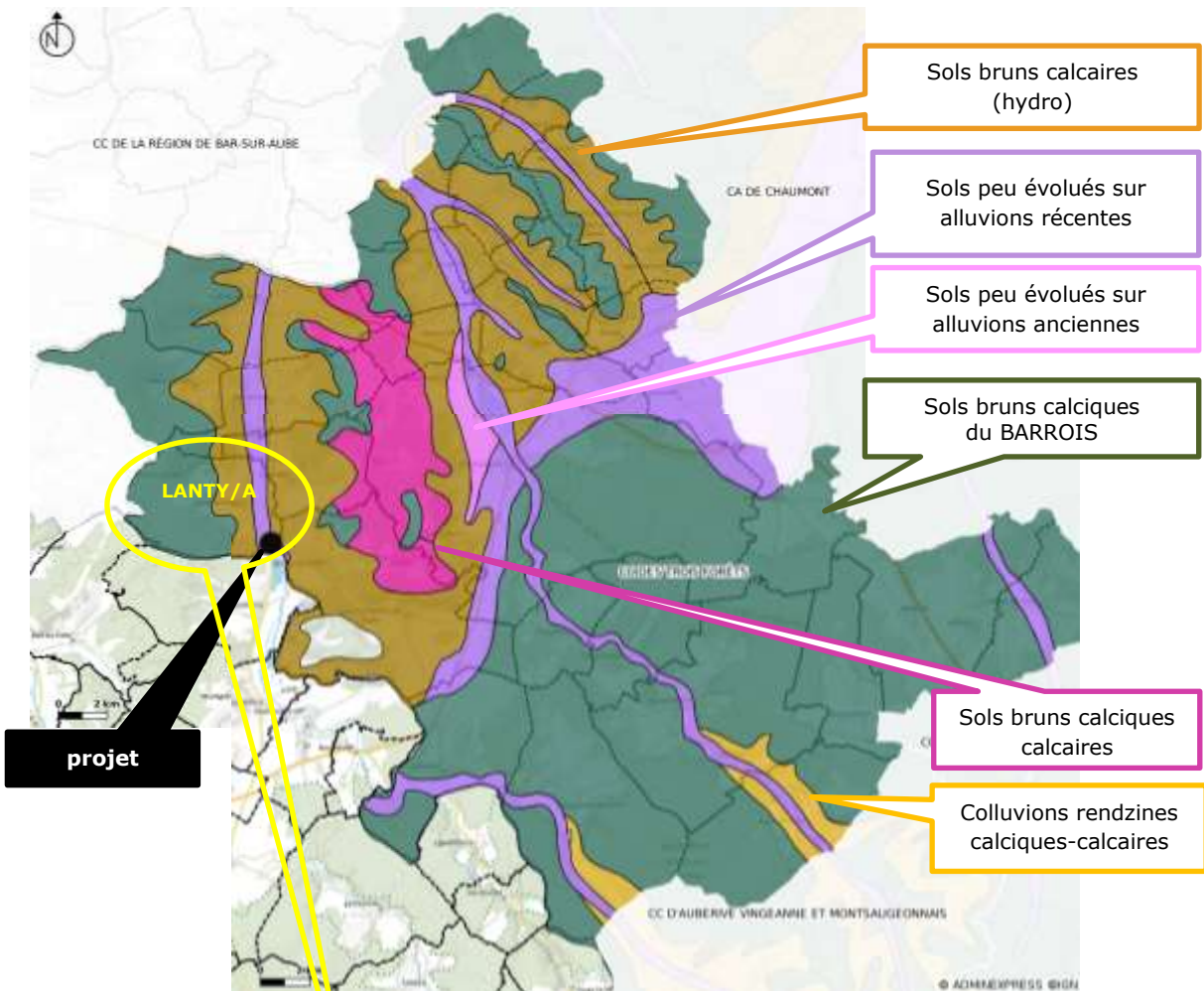
Celles-ci sont regroupées en 3 grandes zones pour la production de références sur les systèmes agricoles :

- le Barrois agricole ou Grand Barrois incluant en plus du Barrois, le Barrois Vallée, le Perthois, le Vallage, la Montagne,
- le Der ou Champagne Humide,
- le Grand Bassigny incluant le Bassigny, la Vingeanne et l'Apance et l'Amance,



L'intercommunalité des TROIS FORETS couvrant 29 communes relève d'une seule grande région agricole, le Grand Barrois

**Carte des sols dominants de l'intercommunalité des Trois Forêts**



Un gros plan sur la commune de LANTY-SUR-AUBE montre que la commune appartient intégralement à la région naturelle dite du BARROIS, vaste plateau aux sols calcaires, superficiels et souvent riches en cailloux, entaillé de quelques vallées.

Elle repose sur 2 grands types de sols :

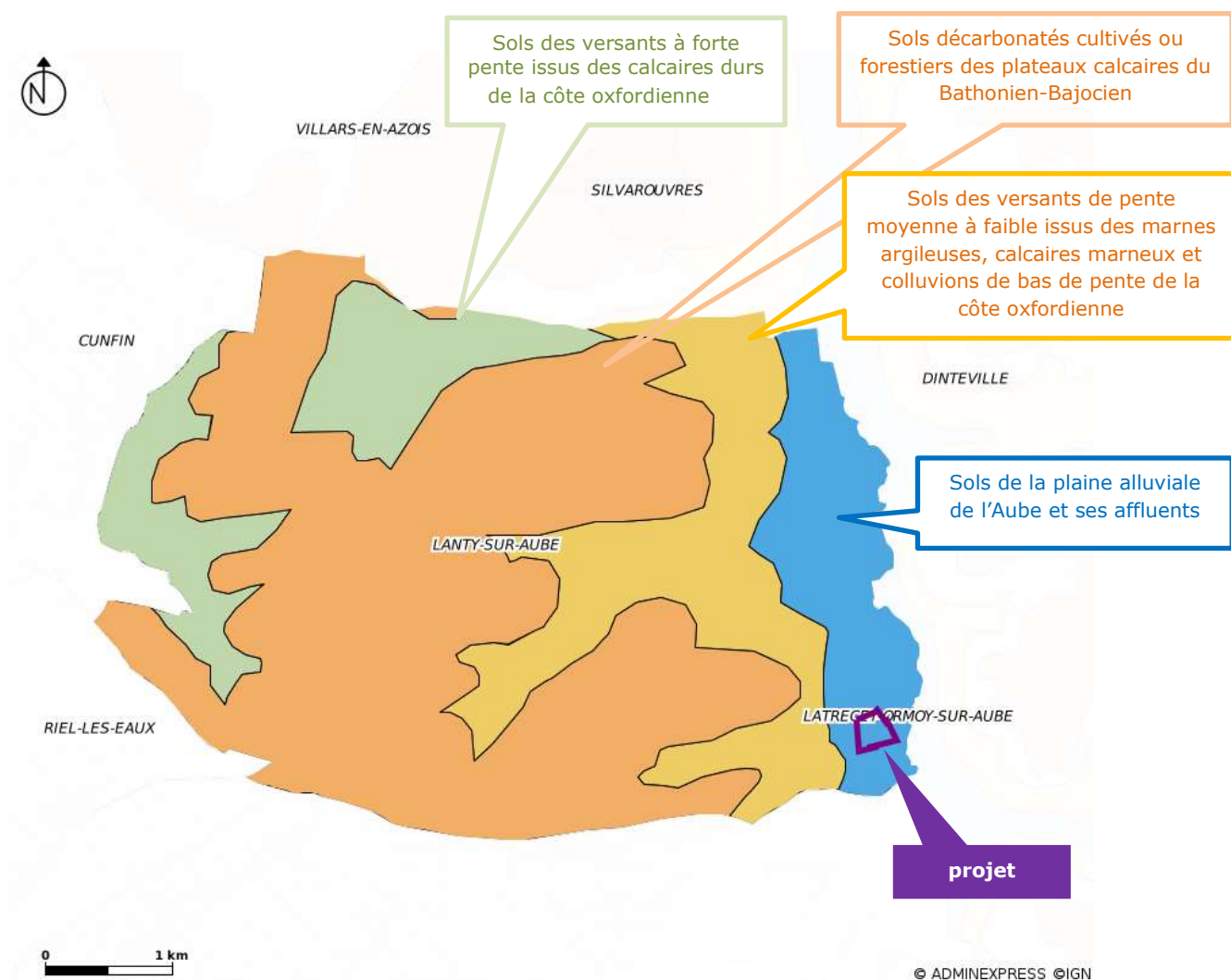
- des sols bruns calciques et calcaires calciques (hydro) sur les plateaux et ses versants,
- des sols peu évolués sur alluvions récents en fond de vallées.

Le site d'accueil du projet est exclusivement localisé sur des sols peu évolués sur alluvions récents en raison de sa localisation en la vallée de l'AUBE.

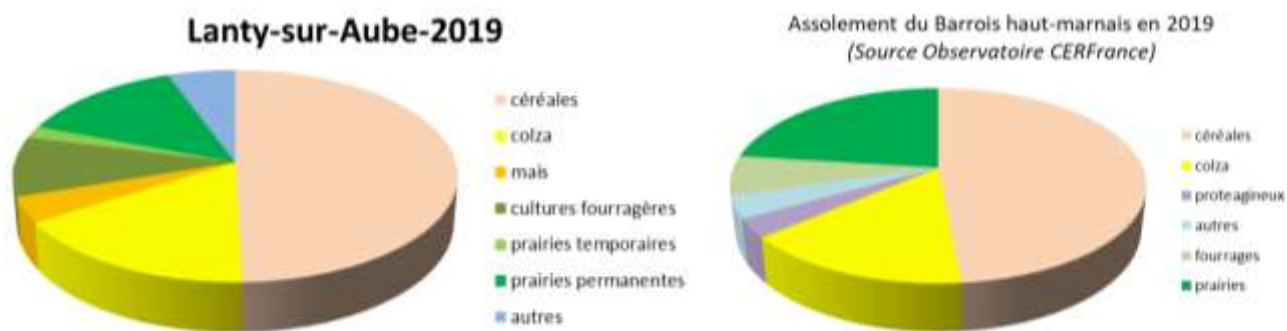
La carte ci-dessous détaille l'origine géologique des sols.

### Carte géologique de la commune

+



A la vue de son assolement, illustré ci-dessous, LANTY-SUR-AUBE présente une typologie agricole proche de celle du BARROIS haut-marnais, sa région naturelle d'appartenance comme l'illustrent les 2 graphes ci-dessous.

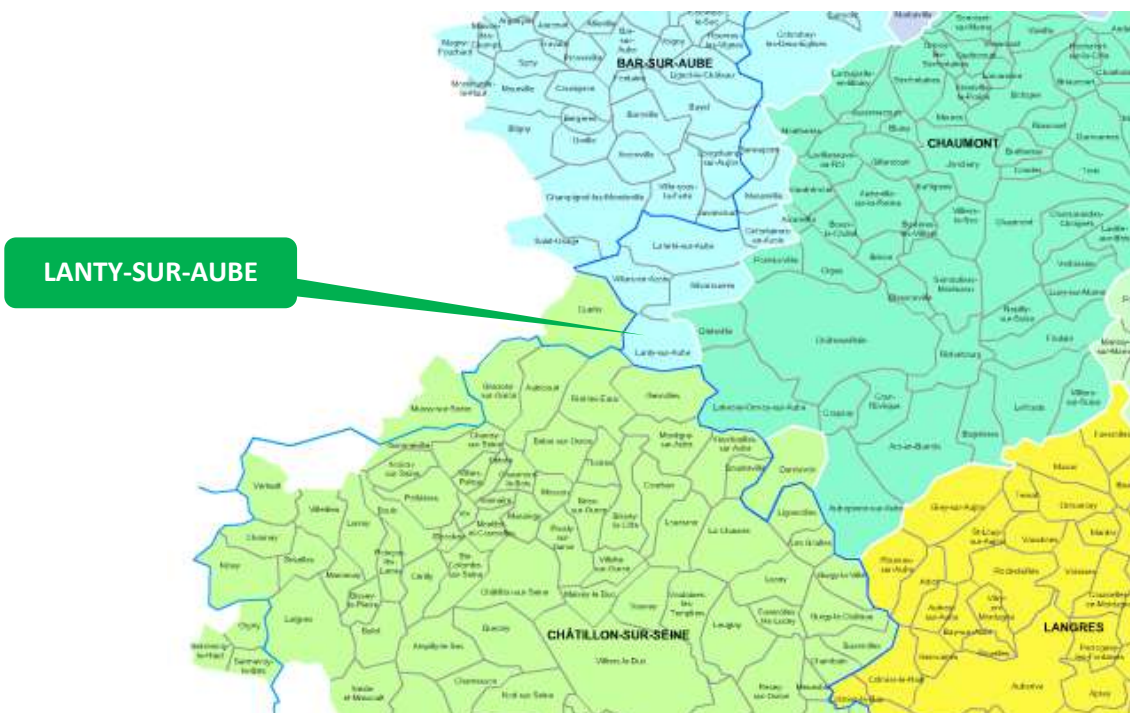


### III.B.3- Les bassins économiques

La commune de LANTY-SUR-AUBE est à la croisée de 3 grands bassins de vie :

- le bassin de vie de BAR-SUR-AUBE à l'ouest,
- le bassin de vie de CHAUMONT à l'est,
- le bassin de vie de CHATILLON au sud.

#### Bassin de vie des communes du centre est haut marnais



LANTY-SUR-AUBE est au NORD-OUEST de l'intercommunalité à 30 minutes du centre de BAR-SUR-AUBE, 30 minutes de CHATILLON-SUR-SEINE et 35 minutes de CHAUMONT, la commune est soumise à l'influence de ces 3 centres urbains.

Les pôles d'attractivité agro-alimentaires sont peu nombreux dans la CC des TROIS FORETS et en sa proximité immédiate. Concernant l'industrie agro-alimentaire, citons :

- un négoce de bestiaux à AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE,
- des collectes de céréales par EMC2, Dijon Céréales, VIVESCIA,

Les agriculteurs de LANTY-SUR-AUBE trouvent les services nécessaires à la conduite de leurs activités à proximité avec :

- un abattoir de grosses carcasses (*bovins, ovins, équins*) à CHAUMONT,
- un négoce d'ovins à FOULAIN,
- plusieurs CUMA à proximité (*CHATEAUVILLAIN, BRICON, AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE, COUPRAY...*),
- quelques entreprises de travaux agricoles présentes à moins de 20 km (*ORGES, CHATEAUVILLAIN, LATRECEY, LANTY-SUR-AUBE*),
- plusieurs fournisseurs de matériel et garages agricoles localisés dans un rayon de 25 km (*CHATEAUVILLAIN, LIGNOL-le-CHATEAU, ESSOYES ...*),
- des silos de collecte EMC2 à LATRECEY (9 km) et MARANVILLE (22 km), un silo VIVESCIA SEPAC à LATRECEY,
- un service de remplacement à CHAUMONT.

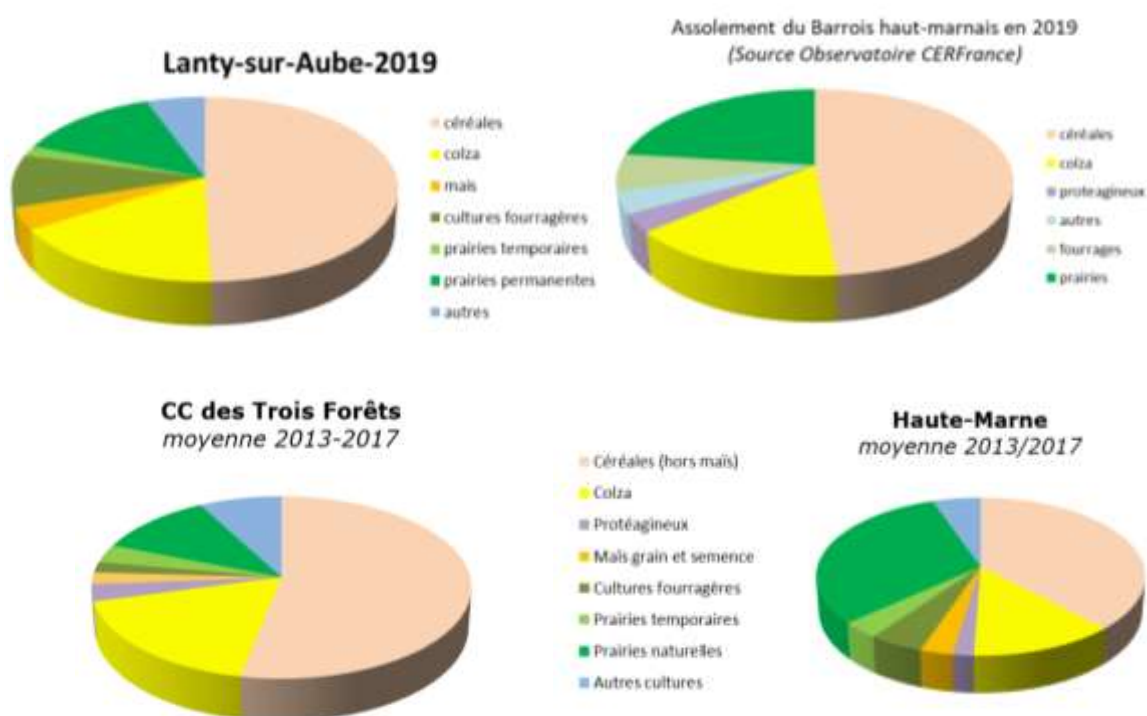
### III.C- LES OPTIONS RETENUES

#### III.C .1- Pour le calcul des impacts à la valeur ajoutée dans les exploitations

Considérant que l'environnement naturel est le plus gros facteur influençant le choix des systèmes et leur rentabilité, le territoire agricole qui servira de base au calcul des impacts sur la valeur ajoutée de la production semble devoir être celui du BARROIS haut-marnais pour lequel nous disposons, par ailleurs, de données technico-économiques.

Les graphes en page suivante illustrent que l'assolement de LANTY-SUR AUBE est non seulement proche de celui de la CC DES TROIS FORETS mais il est aussi typiquement celui observé à l'échelle de la région naturelle du BARROIS, lequel est lui-même éloigné de celui du département car les prairies et ressources fourragères y sont moins présentes que sur le département.





**Ainsi l'assolement de LANTY-SUR-AUBE étant très proche de celui du BARROIS, cette région naturelle est retenue comme la zone d'étude des impacts à la production agricole en particulier le BARROIS haut-marnais.**

### **III.C.2- Pour les impacts à la valeur ajoutée dans les filières agricoles en aval et amont des productions**

Aucune des productions agricoles de LANTY-SUR-AUBE n'est valorisée sur la commune, par contre le lait est transformé dans l'intercommunalité.

De même l'approvisionnement en semences, engrais, produits phytosanitaires est de dimension supra communale, voire interdépartementale.

Ainsi l'impact aux filières et aux emplois agricoles sera appréhendé à minima à l'échelle de du département.

Les références disponibles sur :

- les rapports entre le chiffre d'affaires à la production et le chiffre d'affaires des unités de transformation,
- les marges de l'industrie agroalimentaire,

sont publiées à l'échelle régionale et à l'échelle nationale.

Dès lors il sera possible de s'appuyer sur ces références régionales et/ou nationales pour le calcul des impacts en amont et en aval de la production agricole.

## IV- L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE D'IMPACTS

### IV.A- Les structures et systèmes d'exploitation

Le tableau ci-dessous récapitule le recensement des acteurs de la production agricole sur le territoire de LANTY-SUR-AUBE selon le fichier de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne.

Effectifs des exploitations agricoles de LANTY-SUR-AUBE en 2022

	EFFECTIF
Exploitations individuelles professionnelles	6
Structures sociétaires unipersonnelles	2
Autres structures sociétaires	1
<b>Nombre total d'exploitations</b>	<b>9</b>
Exploitants actifs	10
Nombre d'exploitants actifs/Exploitation	1.1

Les données Agreste relatives à la PAC qui prennent en compte l'ensemble des exploitations intervenant sur le territoire de l'intercommunalité et sur le territoire de la Haute-Marne nous renseignent aussi la taille des structures bénéficiaires des aides PAC sur ces 2 territoires.

Données relatives à la PAC 2017 (source agreste)

	CC des 3 FORETS	HAUTE-MARNE
SAU déclarées à la PAC	29 752	309 794
Nombre de déclarants	178	1 936
SAU Moyenne des déclarants PAC	167.14	160
Nombre d'exploitations de polyculture élevage professionnelles	153	1 604
Nombre d'actifs/exploitations professionnelles	1.64	1.78
<i>dont exploitants*</i>	<i>1.27</i>	<i>1.39</i>
<i>dont ETP salariés*</i>	<i>0.37</i>	<i>0.39</i>

\*hors viticulture et élevage spécialisés de petits animaux

Les publications de **l'observatoire des rendements et marges du CER France /Chambres d'agriculture Aube-Haute-Marne** renseignent les SAU et les unités de main d'oeuvre des exploitations du BARROIS haut-marnais. Ces données sont reprises dans le tableau ci-après.

## Surface moyenne des exploitations du BARROIS entre 2013 et 2021 selon l'observatoire CERFRANCE/Chambres d'agriculture de l'Aube et la Haute-Marne

	2013	2014	2015	2019	2020	2021
<b>Nombre d'observations</b>	NR	NR	NR	447	440	180*
<b>SAU Moyenne (ha)</b>	<b>212.3</b>	<b>229.2</b>	<b>211.9</b>	<b>221.9</b>	<b>222.1</b>	<b>211.3</b>
<i>dont cultures de vente</i>	147.5	161.6	149.2	155.1	151.1	131.8
<i>dont prairies et fourrages</i>	61.3	64.4	60.4	64.9	69.3	77.4
<i>dont jachères</i>	3.5	3.2	2.4	1.9	1.7	2.2
<b>Unités de main d'oeuvre</b>			<b>1.81</b>	<b>1.79</b>	<b>1.76</b>	<b>1.56</b>
<i>dont MO familiale</i>	NR	NR	1.6	1.56	1.55	1.39
<i>dont MO salariée</i>			0.21	0.23	0.21	0.17

*\*échantillon partiel à ce jour (manque les bilans clôturés tardivement)*

Cette source de donnée apparaît plus fiable que la PAC et le RPG pour caractériser les structures agricoles professionnelles. **Sur cette base, les exploitations sont, dans le BARROIS haut-marnais d'une surface moyenne de l'ordre de 210 à 220 ha pour 1.7 à 1.8 actifs.**

En effet, les surfaces observées via la PAC sont inférieures à celles déclarées par des exploitations professionnelles en suivi par l'observatoire CERFrance/Chambres d'agriculture, car certains déclarants PAC exploitent de petites surfaces non soumises à cotisation de l'assurance maladie des exploitants.

L'élevage occupe une faible place non négligeable dans l'agriculture intercommunale car il y est relativement bien moins présent que sur l'ensemble du département, il en est de même pour LANTY-SUR-AUBE.

### IV.B- Les filières végétales

#### IV.B.1- Céréales et oléo-protéagineux

2 importants opérateurs de collecte de grains interviennent sur le BARROIS :

- le groupe VIVESCIA issu de la fusion de Champagne Céréales et Nourricia en 2012, rejoint par la SEPAC en 2018,
- EMC2.

Ils collectent l'essentiel des récoltes de céréales, oléagineux et protéagineux pour ensuite les proposer sur des marchés de gros ou les transformer dans leurs propres outils.

Aucun des outils de transformations de ces organismes stockeurs n'est sur le territoire du BARROIS haut-marnais.

#### IV.B.4- Les cultures à vocation énergétique

Ce type de culture reste peu développé sur l'intercommunalité où il n'existe pas encore de méthaniseur.

## IV.C- Les filières animales

Si le BARROIS est peu producteur de denrées animales, les agriculteurs peuvent toutefois bénéficier de la présence de plusieurs opérateurs comme :

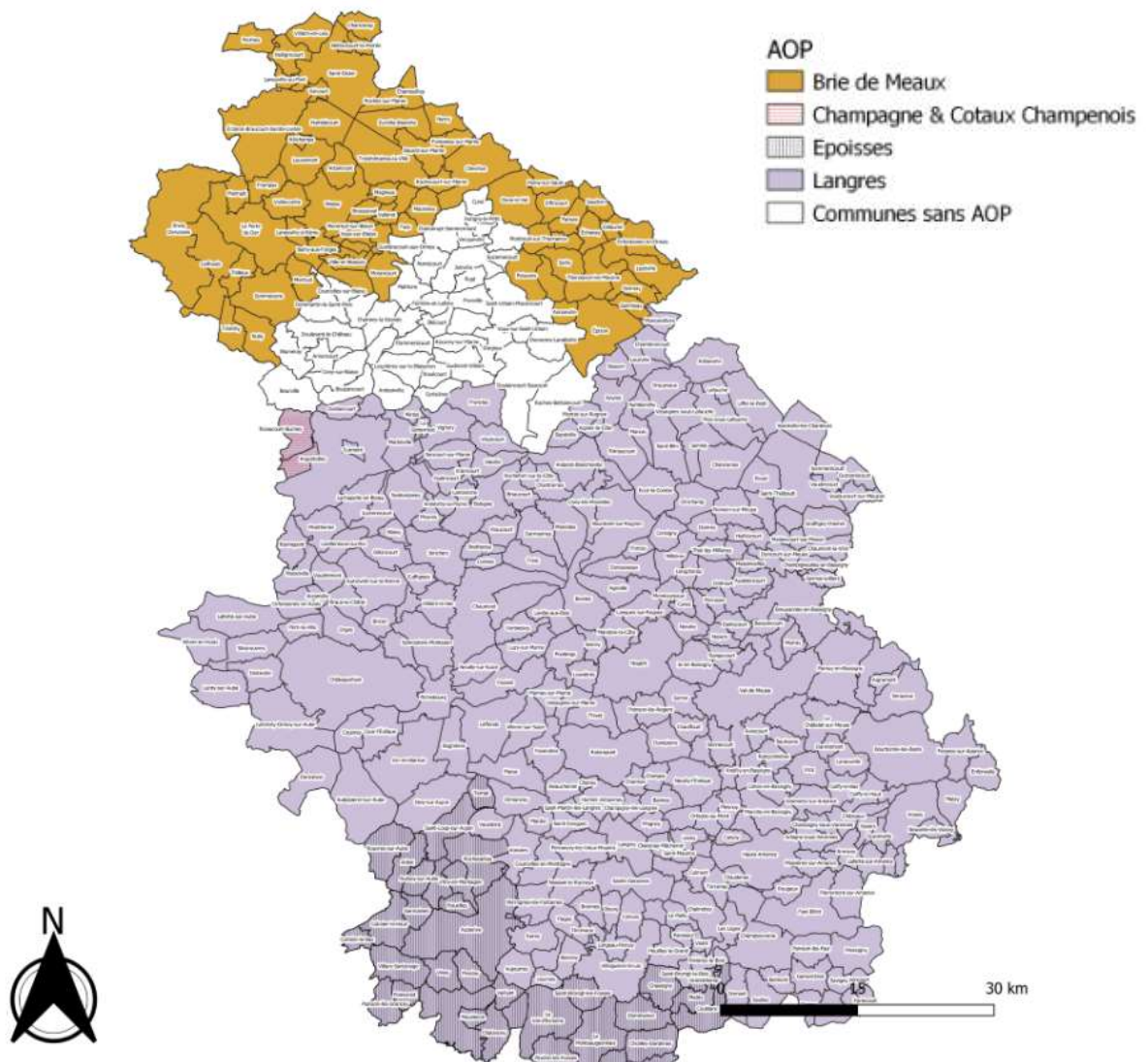
- l'abattoir de CHAUMONT,
- SODIAAL, groupe coopératif laitier dont une fromagerie implantée à LANGRES est productrice d'emmental standard, il collecte aussi du lait pour la fabrication d'emmental grand cru voire pour celle d'emmental biologique au travers sa filiale MONTS ET TERROIR,
- LACTALYS, collecteur de lait pour diverses laiteries et fromageries,
- la plupart des animaux issus des élevages de bovins Viandes ou des troupes ovines sont exportés « en vif » par des négoce de bestiaux, 3 structures coopératives occupent le marché ALOTIS (*section élevage de EMC2*), l'APAL (*Association de Productions Animales de l'Est*), et enfin la COBEVIM (*Coopérative BEtail et Viande de Mouton*),
- CDPO, Centre de Distribution d'Ovoproduits, régulièrement en recherche de nouveaux poulaillers pondeuses avec parcours, implanté à ESTERNAY (51),
- Cocorette, aussi collecteur d'œufs de plein air en développement et implanté VENDOEUVRE-LES-NANCY.

#### IV.D- Les signes officiels de qualité (SIQO)

Comme l'illustre la carte ci-dessous matérialisant les limites des diverses AOP existant sur la Haute-Marne, le BARROIS est concernée par 2 AOP laitières (*Langres et Brie de Meaux*), l'intercommunalité des TROIS FORETS est concernée par 1 seule d'entre elles l'AOP Langres.

A noter que Le BARROIS comme la CC des TROIS FORETS sont aussi dans l'aire de production de l'emmental grand cru label rouge.

*Carte des zones de production sous signes officiels de qualité*



## V- IMPACTS SUR LA VALEUR AJOUTEE DES FILIERES AGRICOLES

### V.A- La valeur ajoutée à la production

Pour la calculer nous nous appuyerons sur l'observatoire de rendements et des marges du CERFRANCE et des Chambres d'agriculture de l'Aube et la Haute-Marne et repris dans le tableau ci-dessous pour les 3 dernières campagnes observées à savoir les récoltes 2019, 2020 et 2021.

#### Résultats de campagne des exploitations du BARROIS haut-marnais selon l'observatoire CERFRANCE/Chambres d'agriculture Aube-Haute-Marne

	campagne 2019	campagne 2020	campagne 2021	moyenne
<i>Nombre d'observations</i>	447	440	180	
<b>SAU- ha</b>	<b>221.9</b>	<b>222.1</b>	<b>211.3</b>	<b>218.4</b>
Produits végétaux- €/ha	654.0	591.0	774.0	<b>673</b>
Produits animaux -€/ha	421.0	436.0	409.0	<b>422</b>
Indemnités d'exploitation- €/ha	52.0	84.0	38.0	<b>58</b>
Aides compensatoires- €/ha	309.0	311.0	333.0	<b>318</b>
Autres- €/ha	37.0	32.0	28.00	<b>32</b>
<b>Production totale - €/ha</b>	<b>1 474.0</b>	<b>1 456.0</b>	<b>1 582.0</b>	<b>1 503</b>
Engrais - €/ha	143.00	143.0	117.0	<b>134</b>
Semences -€/ ha	50.00	57.0	58.0	<b>55</b>
Phytosanitaires -€/ha	116.0	98.0	79.0	<b>98</b>
Aliments du bétail -€/ha	144.0	152.0	133.0	<b>143</b>
Frais de reproduction -€/ha	6.0	7.0	6.0	<b>6</b>
Produits véto -€/ha	18.0	19.0	19.0	<b>19</b>
Services animaux -€/ha	10.0	10.0	11.0	<b>10</b>
Autres fournitures - €/ha	18.0	9.0	12.0	<b>13</b>
Assurance production -€/ha	33.0	32.0	29.0	<b>31</b>
Taxes et divers-€/ha	15.0	14.0	6.0	<b>12</b>
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>546.0</b>	<b>538.0</b>	<b>470.0</b>	<b>520</b>
Carburants, lubrifiants - €/ha	64.0	52.0	62.0	<b>59</b>
Eau, électricité, gaz....€/ha	24.0	23.0	22.0	<b>23</b>
Entretien petits matériels - €/ha	73.0	74.0	78.0	<b>75</b>
Prestations ETA, CUMA, crédit bail - €/ha	101,0	112.0	106.0	<b>106</b>
<b>Total charges directes</b>	<b>262.0</b>	<b>261.0</b>	<b>268.0</b>	<b>263</b>
Fermages et entretien du fond	122.0	112.0	113.0	<b>116</b>
Frais financiers	24.0	24.0	17.0	<b>22</b>
Amortissements	237.0	238.0	218.0	<b>231</b>
Diverses charges (conseils...)	92.0	91.0	90.0	<b>91</b>
<b>Total autres charges de structure</b>	<b>475.0</b>	<b>465.0</b>	<b>438.0</b>	<b>460</b>
<b>Total des charges avant main d'œuvre - €/ha</b>	<b>1 283.0</b>	<b>1 264.0</b>	<b>1 176.0</b>	<b>1 242</b>
<b>VALEUR AJOUTEE - €/ha</b>	<b>476</b>	<b>462</b>	<b>650</b>	<b>529.3</b>
<i>Main d'œuvre*</i>	<i>82.0</i>	<i>81.0</i>	<i>86.0</i>	<i>83</i>

*\*dont cotisations sociales des exploitants 32 €/ha*

Toutefois, les produits établis dans les comptes de résultats publiés par le CERFRANCE pour la Haute-Marne s'appuient sur les rendements moyens des différents types de sols haut-marnais.

Dès lors, ils sont surévalués et il apparaît nécessaire d'appliquer un coefficient correctif au produit végétal. Ce coefficient correctif a été évalué à 17 % que le site est composé à 60 % de sols de type G2 car d'une profondeur moyenne de 36.5 cm sans grande pierrosité.

### Potentiel de rendements en quintaux par hectare

	blé d'hiver	orge d'hiver	orge de printemps	colza	herbe/ fourrages (MS)
<b>G1</b> (moins de 25 cm)	45	45	37	23.5	55
<b>G2</b> (25 à 35 cm/pierrosité moyenne à élevée)	52	52	41	27	8
<b>G3</b> (plus de 35 cm/pierrosité faible à moyenne)	<b>60 et +</b>	<b>60 et +</b>	<b>45 en +</b>	<b>35 et+</b>	
<b>Moyenne Haute-Marne</b>	65	61	50	32	10 et +
<b>Moyenne Barrois 52</b>	66	62	50	31	

Ce coefficient doit aussi être appliqué aux achats d'intrants nécessaires à l'atelier d'élevage car le chargement des surfaces fourragères et de prairies permanentes sera moindre que sur la globalité du département.

**Ainsi en appliquant une décote de 17 % aux produits végétaux et animaux (soit 153.3 € de produits en moins) et aux intrants pour l'élevage ( soit une économie de charges 28.6 € ou 17 % de 143+6+19 ) la valeur ajoutée à la production sur sol G2 est estimée à 404.6 € par hectare et par an, avant rémunération du travail et avant amortissement de l'outil de production.**

## V.B- La valeur ajoutée en amont de la production

Sur la base des barèmes d'abattement des entreprises commerciales soumises au régime forfait à savoir :

- 71 % d'abattement pour les achats-reventes de marchandises,
- 50% pour les prestations de services.

La valeur ajoutée de la filière amont sera calculée en appliquant un coefficient de 0.29 aux achats d'intrants et de 0,50 aux achats de prestations.

Les propriétaires bailleurs ne sont pas considérés comme étant impactés, le fermage perçu étant remplacé par un loyer lié à la conclusion d'un bail emphytéotique par le développeur du parc photovoltaïque.

Dès lors sur la base des niveaux des charges ci-dessus évoqués, la perte de valeur ajoutée en amont de la production sera de :

- 175 € de pertes pour les fournisseurs d'intrants, carburants, combustibles, petits matériels avec une marge de 29 % sur un total d'achat de 603 €,
- 14 € de pertes pour les assureurs (50 % de 28 €),
- 46 € de pertes pour les prestataires de services (ETA, services animaux,...) (50 % de 10.3 €+ 81 €).

**Ainsi, avec une valeur ajoutée en amont de la production estimée à 235 €/ha.**

## V.C- La valeur ajoutée en aval de la production

Selon la fiche régionale Grand Est, édition 2021, relative aux indicateurs économiques des entreprises agroalimentaire publiée sur le site de l'AGRIAA (*cf annexe N° 2*), le chiffre d'affaires des IAA de la région Grand Est se chiffre à 13 519 millions d'euros pour 37 743 salariés, en 2018, ceci hors artisanat commercial et commerce de gros.

En 2018, en GRAND EST, le chiffre d'affaires des IAA représente 1.48 fois de celui de la production brute agricole établi à environ 9 120 millions d'euros (*cf annexe N°3 : Etude Agreste GRAND est – octobre 2020*).

**La marge sur la transformation des diverses denrées végétales apparait de :**

- 38 % pour la valorisation du grain et des produits amylacés,
- 61 % pour la fabrication de graisses et huiles végétales.

Les oléagineux composant environ 1/3 des cultures de vente **nous retiendrons un coefficient de valeur ajoutée de 45.5 % pour la filière végétale AVAL.**

La marge sur la transformation du lait n'est que d'environ 28 %, celle sur la transformation de viande est encore plus faible car seulement de 12 % compte tenu de la diversité des ateliers bovins sur la commune de LANTY-SUR-AUBE, **nous retiendrons le coefficient 20 % pour le calcul de la valeur ajoutée de la filière animale AVAL.**

Dès lors, pour une production brute agricole (*hors PAC*) potentielle de 952.6 €/ha de SAU dont :

- 585.5 € de produits végétaux et autres produits,
- 367.1 € de produits animaux,

le chiffre d'affaires potentiel en aval de la production serait de 1 406.8 €/ha de SAU dont :

- 866.5 €/ha pour la filière végétale AVAL avec une marge de 45.5 % soit 394.3 €/ha,
- 543.3 €/ha pour la filière animale AVAL avec une marge de 20 % soit 10.7 €/ha

**La valeur ajoutée potentielle sur l'aval de la production est donc de 405 €/ha.**

## V.D- La perte potentielle de valeur ajoutée à la filière globale

**La perte totale sera de 1 045 €/ha/an** dont :

- 405 € de pertes de valeur ajoutée à la production,
- 235 € de pertes en amont de la production,
- 405 € de pertes en aval de la production.



## VI- L'ÉVITEMENT OU LA RÉDUCTION DES IMPACTS

Compte tenu de l'objet du projet, une extraction de sable et de la nature du sol, il est difficile de trouver des solutions d'évitement.

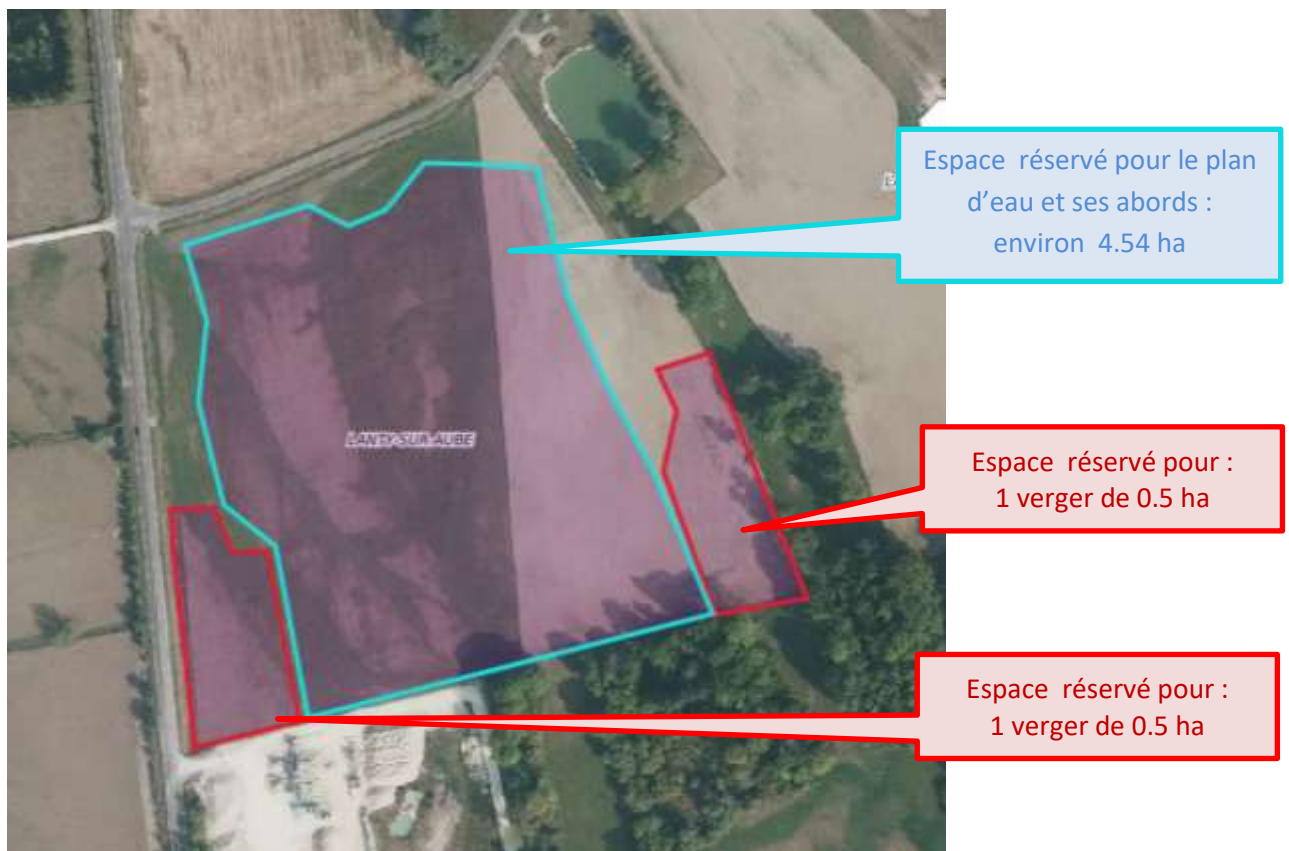
La remise en état intégrale du site après exploitation de la carrière est difficilement envisageable en raison de sa proximité avec le cours d'eau, elle pourrait toutefois restée en lien avec l'agriculture en constituant une réserve d'eau pour des plantations arboricoles et maraichères pouvant émerger sur le secteur.

Cette réserve d'eau et ses berges aménagées pour la pêche occuperont au total une surface de 4.54 ha laissant une surface de 2.34 ha disponible sur moitié de laquelle pourra être implanté un verger principalement dédié à la cueillette notamment par les famille fréquentant le plan d'eau et à la vente à la restauration collective, le solde sera en prairies permanentes et bandes enherbées aux abords du plan d'eau.

La terre végétale décapée et stockée viendra améliorer les sols des espaces en prairies et surtout en verger, la réserve d'eau des anciennes carrières permettant d'irriguer et de sécuriser le production.

Le schéma ci-dessous illustre cet aménagement post exploitation

### *Schéma des occupations des sols envisagées post exploitation de la carrière*



Le tableau ci-dessous établit l'occupation du sol post exploitation.

### Occupation des sols après les 12 années d'exploitation du site et sa remise en état intégrale

occupation	surface
prairie permanente de fauche	1.34 ha
verger	1 ha
plan d'eau et berges aménagés	4.54 ha
<b>total</b>	<b>6.88 ha</b>

Une bonne partie de l'espace restant exploitable en herbe sera donc planté de 500 pommiers et poiriers, c'est-à-dire selon une conduite semi extensive, un choix justifié par :

- une volonté de développement de l'agritourisme des propriétaires exploitants,
- la qualité des sols après exploitation, en effet le volume de terre végétale disponible sur le site (*environ 24 000m<sup>3</sup> issus de « 5 cm sur 6.88 ha*) permettra d'en déposer au moins 60 à 70 cm sur les 2.34 ha restant exploitables des sols meubles qui sera constitués d'un mélange d'argiles et de sables, en effet le pommier set une espèce fruitières rustiques qui s'accommode de nombreuses conditions climatiques e de nombreux type sols dès que les sols sont suffisamment drainants sans être séchants, la profondeur du sol et sa structure ou sa capacité de réserve hydrique sont déterminantes sur le rendement,
- la proximité de réserves d'eau sur 4.54 ha permettant à la fois d'irriguer si besoin mais aussi de tempérer les risques climatiques (*gels tardifs ou précoces tempérés par l'inertie de la masse d'eau*),
- les dynamiques aujourd'hui bien installées sur les circuits courts permettent d'envisager une commercialisation facile des produits d'autant que les exploitants actuels aussi propriétaires du site souhaitent développer leurs actuelles activité d'accueil touristique.

Selon la fiche du CERD BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (*cf annexe N°4*) :

- Les pommiers s'implantent sur sol profonds de bonne structure sain et sans excès d'eau ni sécheresse avec un pH légèrement acide c'est-à-dire entre 6 et 6.5 pour teneur en calcaire actif inférieur à 15 %, la localisation du site sur des sols alluvionnaires permet de respecter ces conditions d'autant plus que le site sera remis en état à partir d'une grande quantité de terres végétales disponibles permettant d'espérer une belle épaisseur de sol,
- le rendement moyen est de 24 tonnes par hectare pour un prix de vente de 0.7 à 1.3 €/kg (enquêtes auprès de 19 arboriculteurs de la Nièvre en 2003-2004) soit un produit brut de 8 400 € à 13 200 € (en 2003-2004),
- Les charges moyennes sont d'environ 940 € d'intrants de culture par hectare et environ 1 500 € de de charges de structure (hors amortissements spécifiques et hors main d'oeuvre) soit un total d'environ 2 500 € de charges,

Selon des références de MOSELLE renseignées par le CERD BOURGOGNE FRANCHE COMTE (*cf annexe N°4*) :

- le rendement moyen serait de 35 tonnes par hectare avec un prix de vente de 0.73 € (*en 2010*) donnant 25 550 € de produits moyen,
- les charges seraient de 9300 € environ dont 800 € d'intrants pour le verger, 1 670 € de frais de conditionnement et 6 800 € de charges structure,
- la valeur ajoutée avant amortissement et main d'oeuvre est de l'ordre de 16 000 €.

Le tableau ci-dessous croise ces références avec d'autres données technico-économiques publiées par les Chambres d'agriculture de Rhône- Alpes (*Le pommier en agriculture biologique*) et des 2 Sèvres (*Guide pratique du pommier*), du CERFrance de Languedoc Roussillon.

### Quelques repères issus de guides pratiques et référentiels

	CERD Bourgogne Franche Comté	Chambre d'agriculture	CERFrance	Chambre d'agriculture
	Nièvre (2009)	Moselle (DDT-2010)	Rhône-Alpes AB	Languedoc Roussillon avec irrigation
				Deux Sèvres
<b>Rendement T/ha</b>	NR	NR	10 à 35	20 à 65
<b>Rendement moyen T/ha</b>	24	35	22	
<b>Prix Vente CC</b>	0.8 à 1.3 €/kg	0.73	pomme : 2 €/kg jus : 2 €/l	NR
<b>Production €/ha</b>	9 600 à 15 600	25 550	36 795	
<b>Intrants €/ha</b>	1 277	1 000	3 100	1 622
<b>Autres charges de culture hors main d'œuvre €/ha</b>	1 744	6 800	720	1 568
<b>Transfo + conditionnement €/ha</b>		1 670	1 072 + 2 200	
<b>Marge hors amortis -sement et main d'oeuvre -€/ha</b>	6 579 à 12 579	16 110	29 703	

Sur ces bases, il a été retenu les hypothèses ci-dessous pour le calcul de la valeur ajoutée créée par un hectare planté :

- 15 tonnes de fruits commercialisables (*selon l'Agreste – septembre 2021, la France produisait 1 161 000 tonnes de pommes pour 37 600 ha soit en moyenne de 30 t/ha*),
- Un prix moyen de 1 € par kg soit un chiffre d'affaires de 15 000 € (*cf cours de la pomme sur le marché de Lyon ci-dessous*),
- 3 500 € d'intrants,
- 3 500 € frais de mécanisation,
- 3 000 € de frais de commercialisation.

ce qui laisse une **valeur ajoutée pour couvrir les amortissements des pommiers et la rémunération du travail de 5 000 €**, il s'y ajoute **1 015 € de valeur ajoutée amont sur les intrants** soit une **valeur ajoutée potentielle globale sur la filière 6 015 €**.

libellé	Juil. 2022	Août 2022	Sept. 2022	Octo. 2022	Nov. 2022	Déce. 2022	Janv. 2023	Févr. 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023
<b>Marché de Lyon-Corbas carreau : fruits et légumes</b> (cours Marché de producteurs en € HT)											
POMME Gala Rhône-Alpes cat.I 135/165g caisse litée (le kg)		1.10	1.00	0.81	0.80	0.80	0.83				
POMME Gala Rhône-Alpes cat.I 170/220g caisse litée (le kg)		1.27	1.08	1.00	1.00	1.00	1.00				
POMME Gala Rhône-Alpes cat.I 201/270g plateau 1rg (le kg)		1.57	1.42	1.31	1.25	1.21	1.20				
POMME Golden Rhône-Alpes cat.I 170/220g caisse litée (le kg)			1.13	1.06	0.99	0.90	0.90	0.90	1.04	1.11	1.20
POMME Golden Rhône-Alpes cat.I 201/270g plateau 1rg (le kg)			1.39	1.29	1.24	1.20	1.20	1.20	1.23	1.31	1.50
POMME Reine des reinettes Rhône-Alpes cat.I 150/180g (le kg)			1.45								

Afin de réduire l'impact aux filières agricoles et les impacts environnementaux pendant son exploitation, la carrière sera creusée en 3 phases.

Ainsi il sera constitué 3 lots, exploités successivement et réaménagés dès la fin de leur exploitation.

- Pour chaque phase d'extraction, avant exploitation du sol sols un décapage de la terre dite végétale est réalisé puis un décapage du sol dit stérile (*car pauvre en nutriments et ayant avant tout un rôle de support voire de réserve hydrique pour les cultures*), la terre végétale ainsi que les « stériles » sont stockés sur site le temps de la réalisation de la phase d'extraction,
- Ce décapage et le stockage s'effectue phase par phase de manière à limiter les besoins de stockage (*sur l'espace dit « base de vie »*) mais pour limiter les risques de pollutions par des espèces végétales indésirables des terres et stériles stockés,
- Pour les mêmes raisons Et donc pour libérer l'espace de stockage, la remise en état du site s'effectue en parallèle de l'exploitation de la phase active avec les matériaux mis en stocks (*terre végétale et stérile*).

Une période de 2 ans est considérée nécessaire à la remise en état et la bonne implantation de l'herbe et des arbres sur les 2 premiers lots, pour le 3<sup>ème</sup> lot, de plus petite taille, la remise en état sera possible en une année. Ainsi :

- le lot 1 d'une surface totale est de 2.47 ha sera exploité de 2024 à fin 2028, la remise en état des surfaces pouvant redevenir cultivables interviendra fera au cours des 2 années suivantes, il est évalué que 1.3 ha seront impossibles à remettre en état et seront aménagés en plan d'eau ;
- le lot 2 d'une surface totale est de 2.76 ha sera exploité de 2029 à fin 2034, la remise en état des surfaces pouvant redevenir cultivables interviendra fera au cours des 2 années suivantes, il est évalué que 2 ha seront impossibles à remettre en état et seront aménagés en plan d'eau, le solde 0.76 ha pourra recevoir un verger ;
- le lot 3 d'une surface totale est de 1.4 ha sera exploité en 2035 et 2036, la remise en état des surfaces pouvant redevenir cultivables interviendra au cours de l'année suivante, il est évalué que 1.14 ha seront impossibles à remettre en état et seront aménagés en plan d'eau, le solde 0.26 ha pourra recevoir un verger ;
- l'espace réservé pour la base de site sera aussi implanté en verger, c'est la seule partie du site qui sera rendu inexploitable pour l'agriculture pendant plus de 9 ans, les autres parties seront non exploitables au plan agricoles pendant 7 ans pour les lots 1 et 2 et pendant 3 ans pour le lot 3.

Le calendrier des périodes d'interventions est synthétisé dans le tableau suivant.

### Calendrier des périodes d'interventions

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2034	2035	2036	2037	2038
<b>lot 1</b> <b>2.47</b> <b>ha</b>	exploitation en carrière					façonnage des berges, semis d'herbe	remise en herbe environ 0.77 ha							
							futur plan d'eau environ 1.3 ha							
<b>lot 2</b> <b>2.76</b> <b>ha</b>	maintien en culture					exploitation en carrière					façonnage des berges, semis d'herbe	remise en herbe+verger		
												futur plan d'eau : 2 ha		
<b>lot 3</b> <b>1.4 ha</b>	maintien en culture										exploitation en carrière	façon-nage des berges	herbe + verger	
<b>0.45 ha</b>	base de vie : 0.45 ha													plan d'eau

Planté en 2038, le verger produira les premiers fruits en 2043 et sera en pleine production à partir de 2045.

Le schéma ci-après illustre l'utilisation des surfaces après exploitation de la carrière.

### Schéma du projet d'utilisation des surfaces post exploitation



## VII – IMPACTS SUR L'EXPLOITATION LIBERANT LE FONCIER

Le site est exploité par son propriétaire dont l'exploitation agricole compte 85 ha dont 65 ha en propriété.

Sur les 85 ha, 73 ha sont en cultures de vente et 12 ha en prairies, l'exploitante salarié son fils qui assure les préparations du sol, les semis et l'entretien des cultures ainsi qu'une partie des récoltes. Certaines parcelles sont par contre moissonnées par une ETA (*entreprise de travaux agricoles*).

Le projet réduira de 8.1 % la SAU de l'exploitation pendant la phase d'exploitation de la carrière et ramènera la perte de SAU à 4 % après la remise en état voire l'amélioration des sols restant exploitables le revenu des exploitants aussi propriétaires du terrain qui percevront un loyer et un dédommagement.

Le fils de l'exploitante est aujourd'hui double actif, salarié de l'exploitation parentale et exploitant de Chambre d'hôtes sur COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES, il prépare la reprise de l'exploitation parentale en début d'année 2023.

L'exploitante comme son fils, futur repreneur ont accepté les conditions proposés par la **SA André BOUREAU** pour l'exploitation du sol pendant 5 ans avec en fin d'exploitation l'aménagement du site en plan d'eau.

En effet, les propriétaires exploitant des hébergements touristiques, ils souhaitent développer un projet touristique à l'issue de l'exploitation de la carrière.

## VIII – LA COMPENSATION : MONTANT ET UTILISATION ENVISAGÉE

Pour 4.54 ha de consommation d'espaces agricoles pour le plan d'eau et ses abords, la perte de valeur ajoutée annuelle pour les filières agricoles est estimée à 4 744 € (1 045 €/ha/an).

Toutefois, l'implantation d'un verger permise :

- d'une part, par l'amélioration du fonds (*augmentation de l'épaisseur de terres végétales et de sol*) sur une partie de la parcelle,
- d'autre part, par la présence d'un stockage d'eau,

permet d'espérer 6 015 € de valeur ajoutée annuelle via l'arboriculture, ceci sans tenir compte de la valorisation possible de l'herbe par 2 fauches annuelles.

Le verger, planté pour moitié sur les sols restant non cultivés que sur 3 ans à savoir le temps prévu pour l'extraction et la remise en état du lot 3 et pour moitié sur la base de vie ne donne pas lieu à des impacts supplémentaires, d'autant que la phase de croissance d'un verger est une production agricole (*gain de valeur de l'actif immobilisé*).

Ainsi la présence du verger en phase de production générera une plus-value potentielle supérieure de 3 570 € à celle précédemment observée car elle sera de 6 015 € au lieu de 2 445 € précédemment du fait des cultures céréalières (2.34 ha avec 1 045 € de valeur ajoutée). **Ce bonus compense la perte sur les 4.88 ha restant en plan d'eau et abords, et cela alors que la valeur ajoutée liée à la fauche sous les vergers est considérée comme nulle.**

**La perte de valeur ajoutée potentielle nette est donc de 1 174 € par an (4 744- 3 570 €) et donc l'impact sur 10 ans est estimé à 11 740 €.**

Il s'y ajoute les impacts liés à **l'impossibilité d'exploitation sur plus de 9 ans des surfaces dédiées à la base de vie soit 0.45 ha induisant 470 € de pertes de valeur ajoutée par an** soit 4 700 € sur 10 ans ce **qui porte l'impact global à 16 440 € (11 740 + 4 700 €).**

S'agissant d'une compensation collective, la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne souhaite que cette compensation abonde un fonds départemental susceptible de financer des projets collectifs au bénéfice des filières agroalimentaires locales en particuliers des filières « viandes bovines et porcines », « volailles de chair » et des filières « fruits et légumes » pour une mise en marché auprès des débouchés locaux. La **SAS André BOUREAU** entend respecter la volonté de la profession agricole.

Les projets qui seront soutenus par le fonds de compensation départementale devront avoir un caractère collectif c'est-à-dire avoir un impact positif sur plusieurs exploitations au travers des investissements permettant la création de nouvelles filières (*légumes, fruits, volailles de chair, porcs ...*) ou le développement de filières locales au travers :

- l'acquisition d'outils facilitant la mise sur le marché des produits locaux par des opérateurs locaux (*outil de transformation, outils logistiques*),
- le soutien à des équipements collectifs de production pour améliorer la qualité de l'approvisionnement des filières valorisées locales et le sécuriser (*matériel de culture, de récolte, de stockage en commun*).

Parmi les projets identifiés localement :

- l'acquisition de matériel pour la seconde transformation (*charcuteries, plats cuisinés*) et la distribution de viandes issues de l'abattoir de Chaumont, par la SCIC Coop Viandes de Haute-Marne,
- la réalisation d'une étude de marché pour les filières biologiques locales (*produits issus des légumineuses et de farines, viandes blanches*), étude portée par la Chambre d'agriculture et 3 collectifs de producteurs dans l'objectif d'ancrer la plus-value de la transformation des graines biologiques sur leur territoire de production,

- un stockage collectif de fruits et légumes collectifs sur Chaumont porté par l'A.D.M.A (*Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture*),
- un outil de salaison pour les viandes locales, par EMC2,
- la construction d'une filière porc locale avec implantation d'une unité de production d'aliments à partir des céréales locales et avec l'aménagement d'une quinzaine d'unités d'engraissement sur litière bio-maîtrisée ou en mode biologique, ateliers d'une cinquantaine de porc à l'engrais permettant globalement une production de 3 000 porcs par an soit 60 porcs abattus par semaine et 300 tonnes de carcasses abattues par an sur Chaumont, par un collectif d'éleveurs.
- l'installation de casiers automatiques pour une distribution de produits locaux portée par l'A.D.M.A (*Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture*).

Les investissements envisagés par la **SCIC Coop Viandes Haute-Marne** se monteront à 138 000 € dont :

- Développement de liaisons EDI entre les divers outils informatiques (*traçabilité et comptabilité*) : 30 000 €
- Véhicule frigorifique (2 compartiments « froid positif » et « froid négatif ») : 75 000 €
- Machine à mettre sous vide : 15 000 €
- 2 balances étiqueteuses connectées : 3 000 €
- Mobilier de bureau et matériel informatique : 15 000 €

Ce projet sera créateur d'un à deux emplois.

L'étude de marché des filières biologiques repérant environ 75 000 € d'investissement et devrait permettre de conforter les exploitations biologiques et de créer des emplois dans la transformation des récoltes dès lors que rassurés et surtout orientés sur les débouchés possibles, les collectifs de producteurs investiront.

Les investissements envisagés par l'**A.D.M.A** pour un **stockage de fruits et légumes** seraient de 354 000 € dont :

- Aménagement d'un local de 300 m<sup>2</sup> : 300 000 €
- Groupe frigorifique : 10 000 €
- Laverie : 15 000 €
- Tables et Conditionneuse : 5 000 €
- Etagères de stockage, chariots : 20 000 €
- Balance étiqueteuse connectée : 2 000 €
- Transpalette : 2 000 €

Ce projet serait créateur d'un emploi.

Les investissements pour l'**unité de charcuterie et salaisons artisanales** et ses annexes nécessiteront environ 800 m<sup>2</sup> de bâtiments équipés et donc environ de 2 millions d'euros, ce projet prévoit la transformation de 8 porcs par jour, il sera créateur d'une demi-douzaine d'emplois.

Les investissements pour la **création de la filière porcine** seraient de l'ordre de 1.5 million d'euros dont 1.4 million pour l'unité de fabrication d'aliments et en moyenne 7 000 € par atelier d'engraissement. Ce projet serait créateur d'au moins 2 emplois (*0.5 emploi à la fabrication et distribution d'aliments, 0.15 emploi pour chacun des 15 ateliers d'engraissement*).

Enfin le coût de l'installation de **casiers pour une distribution de produits locaux en zone rurale** nécessitera environ 200 000 € d'investissement dont 10 000 € d'étude préalable (*choix du site et du type d'équipement*), 40 000 € de plateforme, raccordement et abri, 150 000 € de casiers et outil de gestion informatique.

Ces projets présentent tous une dimension collective car au service de tout acteur économique du territoire du PAYS de CHAUMONT désireux de s'impliquer dans ces filières (viandes bovines et porcines, légumes, céréales et oléagineux pour l'alimentation animale) et d'y trouver une plus-value économique.

La SAS BOUREAU consignera le montant de la compensation à la Caisse de Dépôt et Consignation puis versera ce montant aux projets en capacité de se réaliser et de demander un soutien, ceci sous réserve de l'accord :

- des services de l'Etat et de la profession agricole en l'absence d'une instance de pilotage d'un fonds de compensation départemental,
- du comité de pilotage du fonds de compensation agricole du département de la Haute-Marne si celui-ci était opérationnel.

Ayant identifié ces projets sur consultation de la Chambre d'agriculture, la SAS BOUREAU mettra, par ailleurs, en œuvre diverses actions de communication pour mobiliser les porteurs de projets et identifier les projets en émergence, ceci en collaboration avec la Chambre d'agriculture. Il s'agira principalement d'appels à manifestation d'intérêt et relayés par mail auprès des acteurs économiques locaux et publiés sur les sites des diverses Organisations Professionnelles Agricoles locales comme sur ceux des trois Chambres consulaires.

Le tableau ci-après établit une synthèse des projets identifiés.

**Synthèse des projets de développement de valeur ajoutée identifiés en juillet 2023 et propositions d'affectation de la compensation**

Intitulé du projet et nature du porteur de projet	montant des investissements nécessaires	échéance	nombre d'emplois créés	valeur ajoutée annuelle générée min 30 000 € par emploi	affectation de la compensation liée à la carrière de LANTY-SUR-AUBE
Découpe, conditionnement de viandes et suivi logistique par la SCIC Coop Viandes de Haute-Marne	138 000 €	3 <sup>ème</sup> trimestre 2024	1 à 2	30 à 60 000 €	9 440 €
Etude des filières biologiques	75 000 €	fin 2023			7 000 €
Stockage et distribution de fruits et légumes frais locaux par l'A.D.M.A (association de développement)	354 000 €	2025	1	30 000 €	
Unité de salaison et charcuterie (porteur coopératif)	2 000 000 €	2025	6	180 000 €	
Fabrication d'aliments et équipements des élevages porcins pour la création de la filière Assoc Viandes Haute-Marne	1 500 000 €	2025	2	60 000 €	
Etude des opportunités et installation de casiers de distribution de produits locaux par l' A.D.M.A (association de développement)	2 000 000 €	2024	1	30 000 €	



## IX- EFFETS CUMULATIFS

A ce jour, il n'est pas recensé d'autres projets de mise en exploitation de carrières qui soient autorisés sur l'intercommunalité ou les intercommunalités voisines, dès lors il n'apparaît pas d'effet cumulatif en termes de consommation d'espaces agricoles pour ce type d'activité. De plus le PLUi de l'intercommunalité étant en cours d'élaboration il n'y a pas de projet d'extension d'urbanisation validé sur son territoire.

## X- CONCLUSIONS

Le projet est relativement peu consommateur d'espaces agricoles, il contribuera à des emplois pour l'exploitation de la carrière sans menacer le revenu des exploitants agricoles impactés.

Consommant durablement 4.54 ha (*plan d'eau et berges*) et pendant plus de 10 ans 0.45 ha (*base de vie*) l'exploitation de la carrière impactera peu les filières agricoles d'autant qu'elle créera des conditions favorables à l'implantation d'un verger.

Afin d'assurer la compensation économiques des impacts aux filières agricoles locales, la **SAS BOUREAU** provisionnera une compensation de 16 440 euros à la Caisse de Dépôt et Consignation.

## ANNEXE N°1

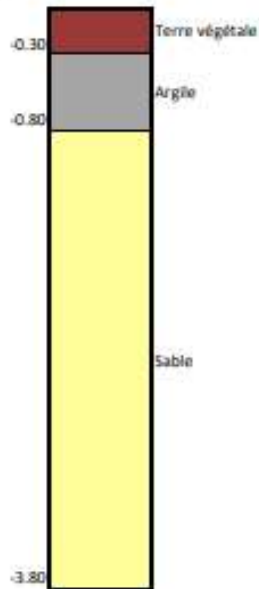
### Détails des sondages pédologiques

LANTY SUR AUBE

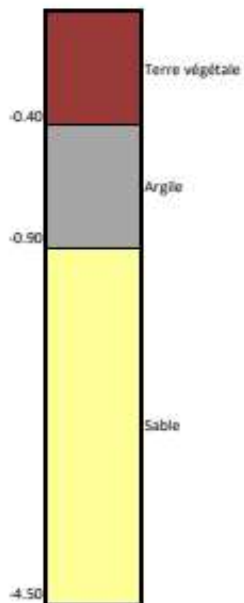
M. Jean FERRAIN 9 rue du Pautel 52210 LANTY sur AUBE

Pacelle ZI 13, 11ha 12a 82 ca

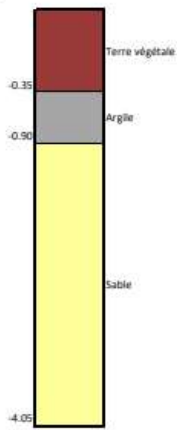
Sondage n°1



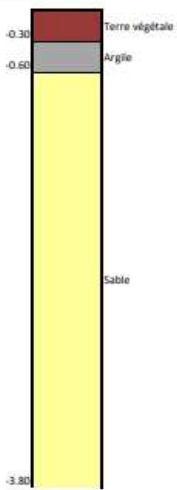
Sondage n°2



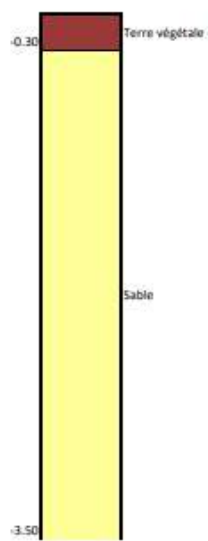
Sondage n°3



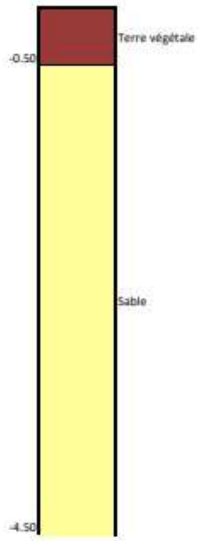
Sondage n°4



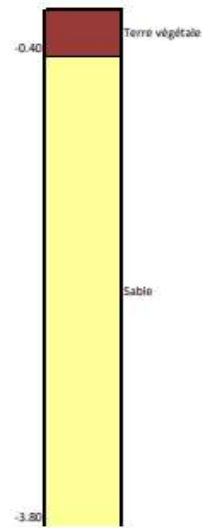
Sondage n°5



Sondage n°6

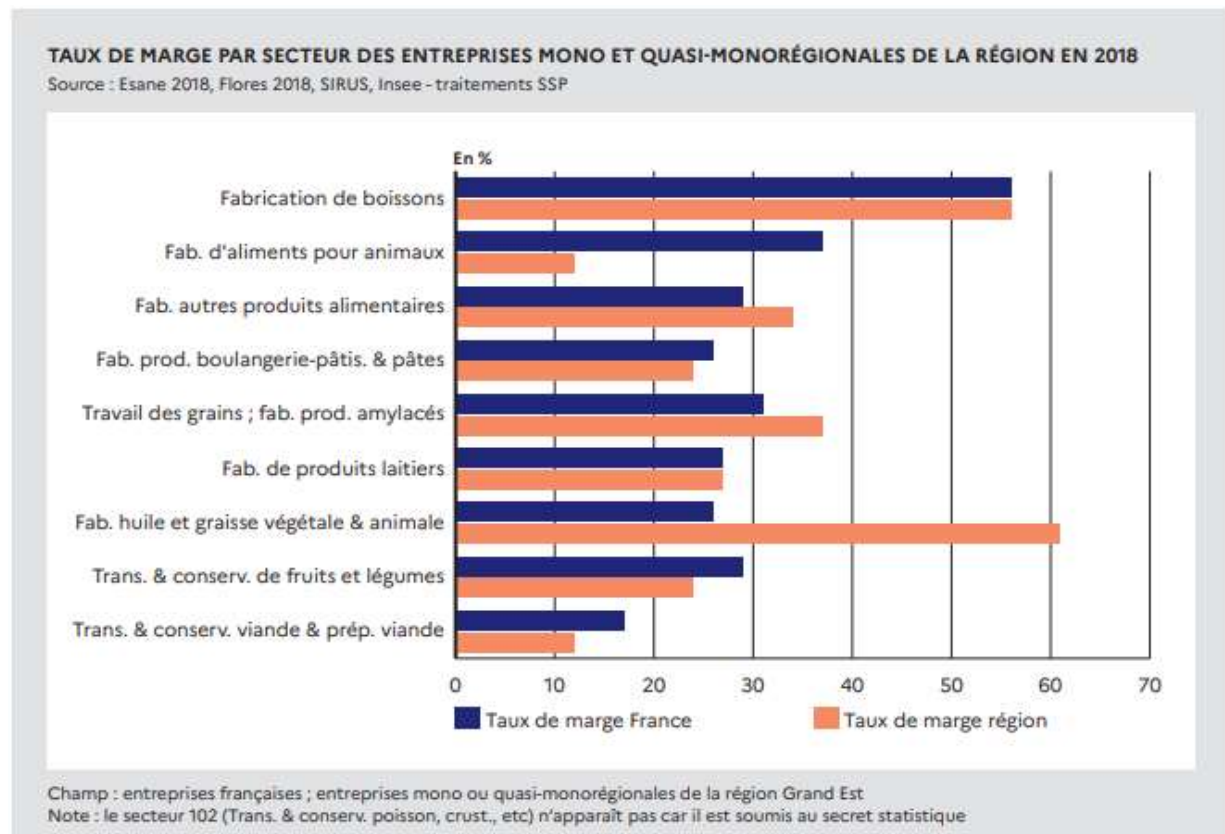
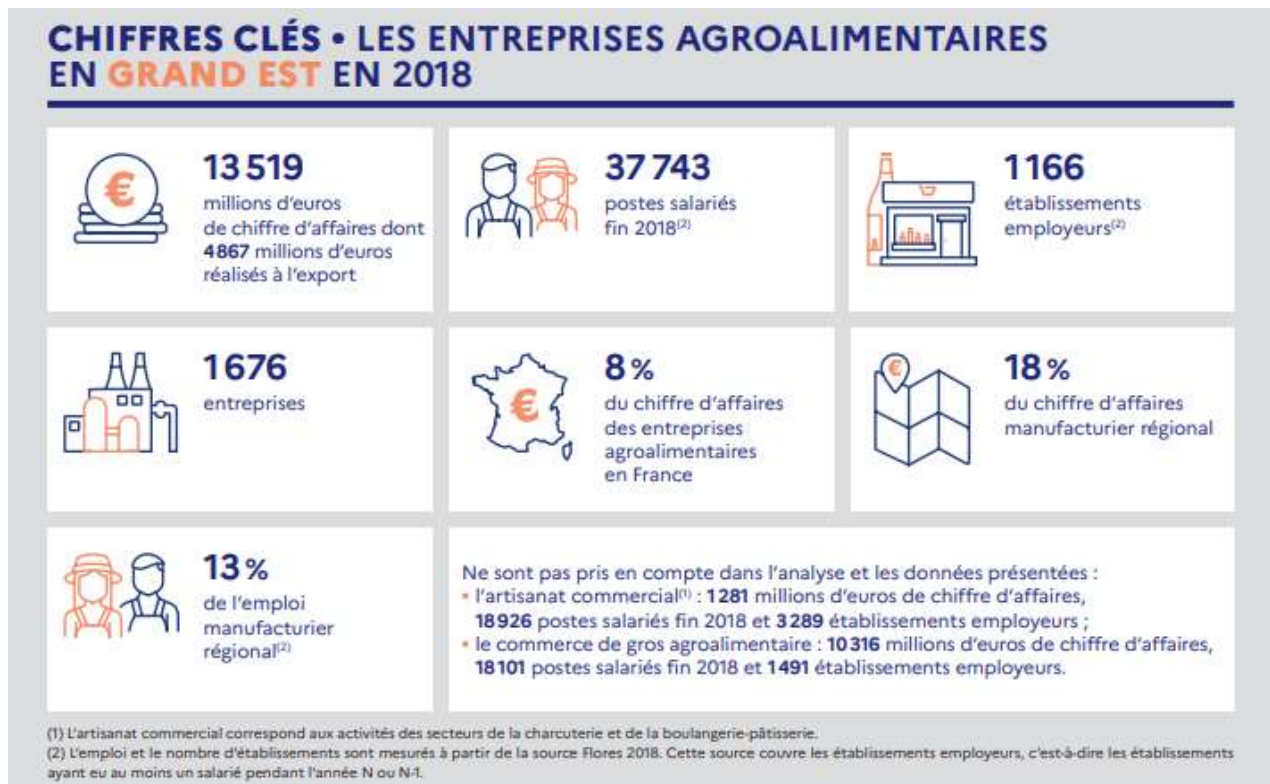


Sondage n°7



## ANNEXE N°2

### Chiffres clés et marges des entreprises agroalimentaires du Grand Est extrait de l'édition 2021-AGRIAA Grand EST



## ANNEXE N°3

### Etude Agreste Grand Est N°6 –octobre 2020



OCTOBRE 2020 N° 6

#### COMPTES DE L'AGRICULTURE

## LE COMPTE 2019 DE L'AGRICULTURE DU GRAND EST

Après une année 2018 exceptionnelle, la valeur des productions agricoles du Grand Est en 2019 se retrouve dans la moyenne, en raison de la baisse des volumes de raisin vendangé et de vins expédiés lors de la pandémie, et du repli des cours des céréales. Des augmentations de prix notables dans certaines filières (lait, viande porcine) contrastent avec l'impact de la sécheresse estivale sur d'autres productions (betterave, maïs grain).

Avec de légères hausses des coûts de production, l'indicateur de revenu agricole du Compte de l'agriculture recule plus fortement dans le Grand Est que la moyenne nationale (-26 % contre -10 % en un an) tout en restant au-dessus de la moyenne quinquennale.

Le montant des subventions versées dans le Grand Est est en hausse (+1,6 % en un an) alors que la tendance nationale est à la stabilité. La hausse du soutien couplé à certaines productions végétales et la mise en place du nouveau cadre d'attribution de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) dans la région sont les principaux facteurs explicatifs.

#### Les productions végétales reculent nettement en 2019

Les productions agricoles du Grand Est représentent 8 479 millions d'euros en 2019. C'est 7 % de moins par rapport à l'excellent millésime 2018, mais la valeur<sup>1</sup> des productions reste supérieure à la moyenne quinquennale de l'ordre de 1 %. Le recul annuel dans le Grand Est est plus marqué que la tendance nationale (-2 %) en raison du poids de la viticulture et des céréales dans l'agriculture régionale, deux filières présentant de fortes baisses en valeur. Avec 11,2 % de la valeur du total des productions France métropolitaine,

le Grand Est se situe au 3<sup>ème</sup> rang national et repasse derrière la Bretagne (11,8 % du total), la Nouvelle-Aquitaine (14,7 %) restant en tête du classement.

Le bilan des productions viticoles (2 918 millions d'euros en 2019, -15 % en un an, -3 % par rapport à la moyenne), est en baisse après une vendange 2018 record et se situe également sous la moyenne quinquennale. En Champagne comme en Alsace, les vagues caniculaires de l'été 2019 ont endommagé les vignes et réduit les volumes classés vendangés. Les quantités commercialisées, décomptées par

convention de juillet 2019 à juin 2020, sont fortement réduites par la pandémie de coronavirus. Avant la crise sanitaire, le niveau des stocks était déjà conséquent en Champagne comme en Alsace, suite au millésime 2018 généreux, mais aussi en raison de la tendance baissière des expéditions. Le déficit de commercialisation lié à la pandémie vient constituer des stocks supplémentaires, ce qui risque de déstabiliser les vignobles pour les années à venir. À l'échelle nationale, les vendanges 2019 sont inférieures de 15 % au record de 2018, et de 7 % à la moyenne quinquennale. Le gel, puis les épisodes de sécheresse, ont

<sup>1</sup> Par convention, les productions végétales sont valorisées au prix moyen de la campagne de commercialisation qui suit la récolte, soit de juillet N à juin N+1 pour les céréales, d'octobre N à septembre N+1 pour le maïs par exemple.